



L'édito du Maire

Les printemps se suivent mais ne se ressemblent pas forcément...

Pour 2012, on nous prévoit plusieurs vols de « flyers électoraux », histoire de réveiller le(a) démocrate qui sommeille en chacun de nous.

la République nous donne rendez-vous pour un « relooking » en quatre dimanches.

Alors, n'oubliez pas, entre le croissant matinal et la brioche vespérale de passer par la case bureau de vote.

Et si d'aventure, au détour d'une sortie dominicale, vos pérégrinations printanières vous éloignent du territoire Campussien, vous privant par la même de vous entendre dire la phrase magique : « a voté », sélectionnez un(e) ami(e) au dessus de tout soupçon et pensez procuration. La démocratie vous le rendra...

Henri-Philippe Guimont

Conseil municipal du 02 avril 2012

Vote du compte administratif 2011

<u>Section fonctionnement</u>	<u>Section investissement</u>
- Dépenses : 448 276.30 €	- Dépenses : 76 934.38 €
- Recettes : 841 538.91 €	- Recettes : 203 403.32 €
- Excédent : 393 262.61 €	- Excédent : 126 468.94 €

Affectation du résultat de fonctionnement 2011

Le résultat de clôture de l'exercice d'un montant de 393 262.61 € est affecté comme suit :

323 262.61 € au compte 002 de la section de fonctionnement
70 000.00 € au compte 1068 de la section d'investissement

Vote du budget primitif 2012

<u>Section fonctionnement</u>	<u>Section investissement</u>
933 122.80 €	933 122.80€

Vote des taux des taxes directes locales 2012

La Commune ayant opté pour la taxe professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2009, elle ne perçoit plus que les 3 taxes ci-dessous :

- Taxe d'habitation : 11,40 %
- Taxe foncière bâtie : 12,67 %
- Taxe foncière non bâtie : 28,30 %

Pour 2012, le Conseil Municipal a décidé du maintien des taux de 2011.

Commission Bâtiments Communaux

Aménagement et accessibilité

Mairie école

Pour répondre à la loi handicap de 2005 qui rend obligatoire pour 2015 la mise en accessibilité des bâtiments publics et à la suite de l'élaboration du PAVE (*plan d'aménagement voirie et espaces publics*) sur l'ensemble du territoire communal, les accès de la mairie, école et salle Lorraine vont être aménagés.

Ces travaux subventionnés sont programmés pour cette année.

La réalisation de ces travaux sera l'occasion de réaliser le projet du transfert du monument aux morts vers un emplacement dédié, style "square du souvenir", situé à l'arrière de l'église, environnement plus propice aux commémorations.

Votre mairie

Tél. : 03 83 31 60 73

Fax : 03 83 31 26 27

courriel : mairie.champenoux@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 14h30 à 19h

Du mardi au vendredi :
14h30 à 17h30

VIE COMMUNALE : www.champenoux.com

Bienvenue sur le site de la commune

Vous y trouverez les actualités de la commune quelles soient municipales, scolaires, associatives ou citoyennes mais aussi tout ce que vous voulez savoir sur Champenoux.

Alors vite, connectez vous et abonnez vous pour bientôt recevoir l'infolettre du site.

Correspondant EST REPUBLICAIN Jean Pierre CARTAUX

Tél. : 03 83 31 63 35

e-mail : jean-pierre.cartaux@wanadoo.fr

Bibliothèque Municipale

Afin de nous permettre de travailler dans de meilleures conditions, la municipalité a voté en 2011 un crédit de 2284,36 € pour l'achat d'un logiciel spécial bibliothèque auprès de C3RB informatique progiciels Orphée. Cette dépense a été subventionnée par la médiathèque départementale (conseil général) pour un montant de 750 €.

L'équipe de bénévoles de la bibliothèque a bénéficié le 1er février d'une journée complète de formation pour l'utilisation du logiciel Orphée.

Fichiers des adhérents, catalogue des livres... Enfin prête depuis le 28 mars, la gestion de la bibliothèque est entièrement effectuée avec le nouveau logiciel.

Nouveautés pour les lecteurs : 320 livres adultes

et enfants - 200 CD musique - 100 DVD films divers - qui proviennent du dépôt de la Médiathèque départementale.

Nouvelle animation ° histoires et contes° pour les enfants de 6 à 7 ans, les 9 mai et 6 juin de 11h à 12h à la bibliothèque, prière de s'inscrire pendant les permanences ou par l'intermédiaire de l'école.

Horaires d'été : du 19 juillet au 31 août permanence une fois par semaine le mercredi de 16h30 à 18

Nous avons besoin de bénévoles, si vous aimez les livres, venez rejoindre notre équipe, l'ambiance est sympa.

Renseignements auprès de
Danielle Guerber 03.83.31.62.84.

Etude de faisabilité pour le projet d'un groupe scolaire à Champenoux

La fusion possible des communes de Mazerulles, Moncel sur Seille et Sornéville dans le circuit scolaire existant nécessite la création d'un pôle scolaire concentré sur Champenoux.

Dans l'objectif de la prise compétence scolaire par la Communauté de Communes du Grand Couronné, une étude de faisabilité a été réalisée par le cabinet d'architecte Corine Mangin.

Cette étude est arrivée à son terme avec divers scénarios d'aménagement.

Pour lancer ce projet, la commune devra acquérir les terrains nécessaires pour la construction de cet ensemble avec dans un premier temps une structure multi-accueil petite enfance.

...à suivre...

AGENDA DE LA MAIRIE	AGENDA ASSOCIATIONS
<p>Juin : feu de la St Jean (sous réserve)</p> <p>13 juillet : fête nationale</p>	<p>29 avril : vide greniers</p> <p>17 juin : méchoui</p>

VOUS NE POUVEZ PAS VOUS DÉPLACER ? VOTEZ PAR PROCURATION !

Le vote par procuration permet à un électeur absent, de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix.

La démarche s'effectue au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance (sur Champenoux à la brigade de proximité de gendarmerie).

La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire).

Le mandataire doit toutefois répondre à 2 conditions : être inscrit dans la même commune que son mandant et ne pas avoir reçu d'autre procuration en France.

Délais

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration en mairie. En principe, une procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, mais le mandataire risque alors de ne pas pouvoir voter si la commune ne l'a pas reçue à temps.

Déroulement du vote

Le mandataire ne reçoit aucun document.

C'est le mandant qui doit l'avertir de la procuration qu'il lui a donnée et du bureau de vote dans lequel il devra voter à sa place.

Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa propre pièce d'identité, au bureau de vote du mandant, et vote au nom de ce dernier dans les mêmes conditions que les autres électeurs.

Les brèves

Report de tournée de VEOLIA en raison des jours fériés

⇒ Mardi 1er mai reporté au mercredi 02 mai

⇒ Mardi 08 mai reporté au mercredi 09 mai

Objets encombrants

Passage le 17 octobre 2012

Respecter et entretenir les relations de bon voisinage...

Nuisances sonores bricolage et jardinage permises :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h30 à 20h,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

VACANCES SCOLAIRES

Vacances de printemps :
du samedi 7 avril 2012 au
lundi 23 avril 2012

Vacances d'été :
jeudi 5 juillet 2012

Affouages communaux

L'enstérage du bois façonné, doit être terminé au plus tard pour le samedi 16 juin 2012. Le stérage doit être exécuté réglementairement de façon que la commission forêt puisse faire sa vérification.

Si non vous prenez le risque d'une évaluation à la " louche ". L'enlèvement du bois n'aura lieu qu'après le règlement de votre facture.
Bon affouage à tous

PROCHAINES ÉLECTIONS

22 avril et 6 mai 2012
Élection présidentielle

10 et 17 juin 2012
Élections législatives

**Pour voter,
Pensez à vous munir de
votre carte d'électeur ou
de votre carte d'identité**

Ne pas jeter sur la voie publique